

Environnement

N° tél. : 01.69.49.77.21

N/Réf. : NDA/LD/AD

DECISION N° 2026/132

OBJET : Convention de partenariat relative à l'organisation d'un chantier bénévole de ramassage de déchets en forêt domaniale de la Grange, pour l'opération "Nettoyons la forêt"

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2026/03/007 du Conseil municipal de la Commune de Yerres en date du 22 mars 2026 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT que la Ville de Yerres souhaite participer bénévolement au maintien en bon état de conservation de la forêt domaniale de la Grange.

CONSIDERANT que l'ONF permet à la Commune de Yerres de participer à titre bénévole au ramassage et à l'élimination des déchets en forêt domaniale de la Grange, dans les parcelles forestières n°40, 41 et 42.

DECIDE

D'APPROUVER et de SIGNER la convention d'engagement de l'ONF pour l'opération « Nettoyons la forêt ».

DIT que la convention est conclue pour la durée de l'opération du 16 mai 2026 de 10h à 12h.

DIT que l'opération se déroulera sur les lieux et/ou itinéraires mentionnés sur les plans fournis par la ville et validés au préalable par l'ONF

Fait à Yerres,
Le Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN